

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO PC-2790-PD1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement:

AVIS public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier, de ce qui suit:

1. **Le 7 juin 2011**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, un premier projet de règlement modifiant l'annexe 4 du Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour enlever une référence aux usages commerciaux de classe « A » dans la description des usages commerciaux de classe « B ».

RÉSUMÉ

Cet amendement au règlement PC-2775 est fait dans le but de préciser la classification des usages commerciaux de classes « A » et « B ».

2. **Le 4 juillet 2011**, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, à compter de 19 h 30 ou aussitôt que possible après, à la salle du conseil située à 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les dispositions de l'article 1 de cet amendement, en rapport avec les usages permis, sont sujettes à approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement vise les zones et les groupes de zones suivants:
 - Groupe 1: Les zones Ra35, Rf2 et Cb1 situées au sud de l'avenue Seignior, à l'est de l'avenue Stillview, au nord de l'avenue Sedgfield et à l'ouest du parc Seignior;
 - Groupe 2: Les zones Cb5 et Cb6 situées au sud de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de l'avenue Alston, au nord du boulevard Hymus et à l'ouest du boulevard Saint-Jean;
 - Groupe 3: Les zones Cb7, Cb8 et Cb9 situées au sud de l'autoroute Transcanadienne, à l'est du boulevard Saint-Jean, au nord du boulevard Hymus et à l'ouest de l'avenue Doyon;
 - Groupe 4: La zone Re10 située au sud de l'autoroute 20, à l'est du parc Venture, au nord du chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore et à l'ouest de l'avenue Godin;
 - Groupe 5: La zone Re32 située au sud de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de l'avenue Stillview, au nord du boulevard Hymus et à l'ouest de l'avenue Alston;
 - Groupe 6: La zone Cb2 située au sud de l'avenue de l'Aviation, à l'est de l'avenue du Voyageur, au nord de l'avenue Saint-Louis et à l'ouest du boulevard des Sources;
 - Groupe 7: La zone Cb3 située au sud du boulevard Brunswick, à l'est de la limite de Kirkland, au nord de l'autoroute Transcanadienne et à l'ouest de l'avenue Fairview;
 - Groupe 8: La zone Cb4 située au sud de l'avenue Labrosse, à l'est du boulevard Saint-Jean, au nord de l'autoroute Transcanadienne et à l'ouest de l'avenue Selkirk.
6. Les illustrations de ces zones et groupes de zones, ainsi que ce projet de règlement peuvent être consultés au bureau du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 00 à midi et de 13 h à 16 h.

Donné à Pointe-Claire, ce 15^e jour de juin 2011.

Jean-Denis Jacob, *avocat*
Greffier



PROVINCE OF QUEBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING
CONCERNING THE DRAFT
BY-LAW NUMBER PC-2790-PD1

To all concerned persons by this draft by-law:

Public Notice is hereby given by the undersigned, City Clerk, as follows:

1. **On June 7, 2011**, the Pointe-Claire city council adopted, by resolution, a first draft by-law amending Appendix 4 of Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire to remove a reference to Class "A" commercial uses from the description of Class "B" commercial uses.

SUMMARY

The purpose of this amendment to By-law PC-2775 is to specify the classification of commercial uses of Classes "A" and "B".

2. **On July 4, 2011** the city council will hold a public consultation meeting, from 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, at the council chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, in accordance with the *Act respecting Land use Planning and Development (R.S.Q. chapter A-19.1)*.
3. During the public meeting, the Mayor or a council member designated by him, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. The provisions of article 1 of this amendment, related to permitted uses, are subject to the approval process.
5. This draft by-law contemplates the following zones and groups of zones:
 - Group 1: Zones Ra35, Rf2 and Cb1 located south of Seigniori Avenue, east of Stillview Avenue, north of Sedgfield Avenue and west of Seigniori Park;
 - Group 2: Zones Cb5 and Cb6 located south of Trans-Canada Highway, east of Alston Avenue, north of Hymus Boulevard and west of Saint-Jean Boulevard;
 - Group 3: Zones Cb7, Cb8 and Cb9 located south of Trans-Canada Highway, east of Saint-Jean Boulevard, north of Hymus Boulevard and west of Doyon Avenue;
 - Group 4: Zone Re10 located south of Highway 20, east of Venture Park, north of Bord-du-Lac--Lakeshore Road and west of Godin Avenue;
 - Group 5: Zone Re32 located south of Trans-Canada Highway, east of Stillview Avenue, north of Hymus Boulevard and west of Alston Avenue;
 - Group 6: Zone Cb2 located south of de l'Aviation Avenue, east of Voyageur Avenue, north of Saint-Louis Avenue and west of Sources Boulevard;
 - Group 7: Zone Cb3 located south of Brunswick Boulevard, east of Kirkland city limit, north of Trans-Canada Highway and west of Fairview Avenue;
 - Group 8: Zone Cb4 located south of Labrosse Avenue, east of Saint-Jean Boulevard, north of Trans-Canada Highway and west of Selkirk Avenue.
6. The sketches showing these zones and groups of zones as well as the draft by-law may be consulted at the Legal affairs, Communication and City Clerk Department, located at City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:00 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:00 p.m.

Dated at Pointe-Claire, this 15th day of June 2011.

Jean-Denis Jacob, *Lawyer*
City Clerk